

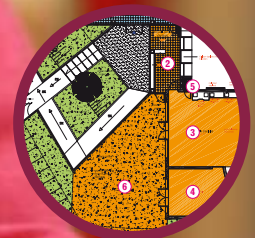
l'écho

hors-série - juin 2009
informations
municipales
de Collégien
www.mairie-de-collegien.fr

petite enfance

Dès la rentrée

Un jardin d'enfants pour les jeunes pousses



MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

DOSSIER JARDIN D'ENFANTS

- 3 Mode d'accueil collectif**
 - un nouveau jardin d'enfants
- 4 Un nouvel espace**
 - présentation des locaux
- 5 Les modalités d'inscription**



MODE DE GARDE COLLECTIF

- 6 La maison des petits pieds,**
 - de nouvelles places ouvertes

GARDE À DOMICILE

- 7 Les assistantes maternelles**
 - Les services du Relais parents/assistantes maternelles

Poursuivre et conforter le service public communal, notamment dans le domaine de la petite enfance, était un engagement que nous avons pris lors de la dernière élection municipale.

À la rentrée de septembre, nous ouvrirons un jardin d'enfants, dans les locaux adossés à l'école maternelle, permettant aux familles d'avoir un mode de garde complémentaire pour les enfants de 2 et 3 ans et ce, cinq jours par semaine et toute la journée.

En même temps, nous augmenterons la capacité d'accueil d'une structure déjà existante, celle de la Maison des petits pieds.

Nous vous présentons dans ce numéro spécial de l'*Echo*, les conditions détaillées de fonctionnement et d'inscription pour ces deux services publics.

**Le maire,
Michel Chartier**

Directeur de la publication :
Mairie de Collégien
8 place Mireille Morvan
77090 Collégien

Tél. 01 60 35 40 00

Rédaction et coordination :

Isabelle Lérable,

Photos : Yann Piriou (p. 1, 2, 3, 5),

Marie-Agnès Chevalier (p. 6, 7)

Conception graphique :

Julien Gineste

Tirage : 1600 exemplaires

Impression : Les Ateliers Réunis



Mode d'accueil collectif

Un nouveau jardin d'enfants

Un nouvel accueil collectif sera proposé pour la prochaine rentrée, par la commune, aux parents ayant des enfants de deux ans. Ce nouveau jardin d'enfants offrira un accueil en journée du lundi au vendredi et prendra place dans une petite partie des locaux de l'école maternelle des Saules. *Capacité d'accueil: 20 places en journée.*



Conditions d'accueil

Âge: enfants de 2 à 3 ans nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.

L'accueil de nouveaux enfants pourra se faire tout au long de l'année sous réserve qu'ils aient au moins deux ans, et en fonction des places disponibles. **Lieu d'habitation:** Collégien

Plages d'accueil

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Au vu du projet éducatif de l'établissement, il est recommandé que les enfants arrivent en matinée à partir de 7 h 30 et jusqu'à 9 h 30 au plus tard. Pour les mêmes raisons, il est souhaité qu'ils soient repris l'après midi à partir de 16 h 30 au plus tôt et impérativement avant 18 h 30. Le jardin d'enfants sera fermé les jours fériés, 4 semaines en août et une semaine entre Noël et le jour de l'an. Un contrat d'accueil est signé à l'inscription engageant la famille sur l'année scolaire.

L'encadrement

- Une directrice du jardin d'enfants (éducatrice de jeunes enfants)
- Trois auxiliaires de puériculture
- Un agent titulaire d'un CAP petite enfance
- Un médecin référent effectuant des vacations sur les deux structures: jardin d'enfants et maison des petits pieds.

L'évolution des modes d'accueil des moins de trois ans à Collégien

Février 1996

Ouverture de la maison des petits pieds: première halte-garderie avec 12 places et 4 demi-journées par semaine.

1997

Création du Relais parents/assistantes maternelles.

Mars 1999

Municipalisation de l'OMEJ (Office Municipal de l'Enfance Jeunesse) qui fait place à la création des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse.

Octobre 2000

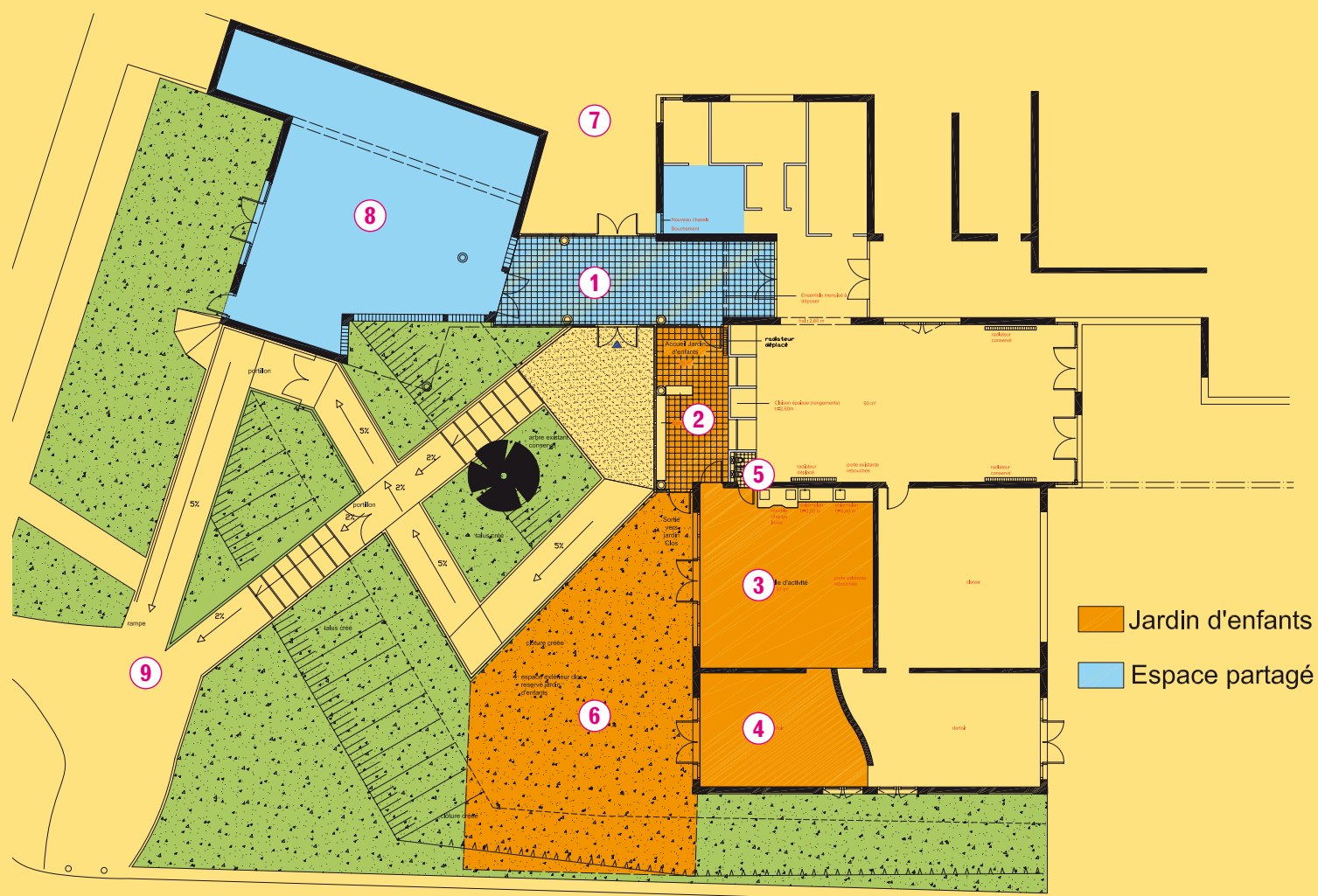
Extension des places d'accueil de la maison des petits pieds: 15 places. L'accueil est étendu à 2 journées entières.

Septembre 2009

Création d'un jardin d'enfants: accueil de 20 places en journée. Extension des plages d'accueil de la maison des petits pieds: 8 demi-journées et 4 journées par semaine (4 places supplémentaires créées).

Un nouvel espace

Les locaux du jardin d'enfants aménagés en fonction des normes de sécurité et adaptés à l'âge des enfants sont situés à l'école maternelle des Saules mais indépendants de celle-ci, sauf pour la restauration où les enfants iront déjeuner et goûter. La réalisation des travaux est actuellement en cours.



1. Une entrée commune au jardin d'enfants et à l'école maternelle.
2. Une entrée propre au jardin d'enfants avec vestiaire
3. Une salle de jeux
4. Un dortoir
5. Sanitaires et coin change
6. Jardin : espace en herbe clos
7. Une cour à vélo en commun avec l'école

8. Un accès à la salle polyvalente utilisée également pour les ateliers d'éveil du Relais Parents Assistants Maternelle, pour la sieste des enfants de petite section maternelle et pour l'accueil du soir des enfants de petite section maternelle du Centre de Loisirs.
9. Les cheminements d'accès à l'école et au jardin d'enfants sont revus avec un cheminement « poussette » en pente douce et un cheminement piéton composé de petites marches.

Les modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer au service administratif de la mairie à partir du samedi 13 juin 2009. À retourner remplis accompagnés des pièces justificatives au plus tard le samedi 27 juin 2009.

Ce dossier comprend

- le règlement intérieur et le projet éducatif* du jardin d'enfants
- une fiche de renseignements à compléter, comportant : les renseignements utiles (nom, adresse, etc...) et les besoins (date prévue d'arrivée de l'enfant, nombre de jours par semaine et d'heures par jour souhaités)

*Le projet éducatif détermine les objectifs pédagogiques et la manière d'« être » auprès des enfants. Il permet une cohésion des pratiques professionnelles de l'équipe.

Pièces à fournir

Les familles devront fournir avant le premier accueil de l'enfant :

- **Un justificatif de domicile** (quittance de loyer ou facture EDF datant de moins de trois mois).
- **Une attestation d'assurance « responsabilité civile »** établie au nom de l'enfant inscrit.
- **Le dernier avis d'imposition** ou de non imposition (pour le calcul du tarif horaire).
- **Un certificat médical de vaccination** ou la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (dans ce cas, la directrice se réserve le droit de demander l'original)
- Ainsi que **l'ensemble des documents fournis par la mairie** et remplis par les familles : fiche de renseignements, contrat d'accueil signé et règlement intérieur signé.
- **Une visite médicale obligatoire** sera effectuée par le médecin

réfèrent de la structure, avant l'accueil de l'enfant et en présence des deux parents.

Procédure

- Après remise du dossier complet en mairie, il sera procédé à son enregistrement (daté). Un récépissé sera délivré aux familles.
- Les demandes d'inscriptions sont avalisées par la commune qui détermine l'attribution des places en fonction de l'âge des enfants - prioritairement les demandes en journée entière sur la semaine et en fonction des places disponibles.
- La réponse est notifiée par courrier et l'inscription définitive est faite par le ou les parents au cours d'un rendez-vous avec la directrice petite enfance, au Service Petite Enfance, 26 rue de Melun. Tél. 01 60 35 04 69.

Tarification

Le financement de l'établissement est assuré par la Commune avec une participation de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Général de Seine et Marne et des familles. La participation financière des parents aux frais de garde de l'enfant est fixée en référence au barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiale sur la base d'un taux d'effort, et entérinée par délibération du conseil municipal. Elle est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille.



Renseignements et estimation rapide auprès de Marie-Agnès Chevalier, responsable petite enfance au 01 60 35 04 69.

Mode d'accueil collectif

La maison des petits pieds

La commune de Collégien propose également aux familles, depuis 1996, un accueil collectif des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, à la maison des petits pieds. Dès la rentrée 2009, il y aura aussi du nouveau de ce côté. Les plages d'accueil passent, en effet, de 5 demi-journées et 2 journées d'accueil par semaine à 8 demi-journées et 4 journées par semaine étendant l'accueil en journée de 6 à 10 places, hors vacances scolaires.



Les dossiers d'inscription sont à retirer au service administratif de la mairie à partir du samedi 13 juin 2009. À retourner remplis accompagnés des pièces justificatives au plus tard le samedi 27 juin 2009.

Capacité d'accueil

15 places (10 places en journée et 5 places en demi-journée).

Conditions d'accueil

Age: de 10 semaines jusqu'à l'âge de la scolarisation.

Lieu d'habitation: Collégien.

Plages d'accueil

L'accueil est possible en journée et en demi-journée. **En journée** sur une amplitude horaire allant de 8 h à 16 h, lundi, mardi, jeudi et vendredi. **En demi-journée** sur une amplitude horaire allant de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h, lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Au vu du projet éducatif de l'établissement, il est recommandé que les enfants : • **qui viennent en journée** : arrivent en matinée à partir de 8 h 00 et jusqu'à 9 h 30 au plus tard. Pour les mêmes raisons il est souhaité qu'ils soient repris l'après-midi à partir de 15 h 30 au plus tôt et impérativement avant 16 h 00. • **qui viennent en demi-journée** : en matinée arrivent au plus tard à 9 h 30 et repartent impérativement avant 11 h 30 / en après-midi arrivent au plus tard à 14 h 00 et repartent impérativement avant 16 h 00.

Un contrat d'accueil est signé à l'inscription, engageant la famille sur l'année scolaire ; que l'enfant soit accueilli de façon régulière ou occasionnelle.

A titre très exceptionnel, un accueil d'urgence peut être proposé (fiche d'inscription à remplir et carnet de santé à fournir).

La maison des petits pieds est fermée le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Tarifification

Le calcul du tarif est fonction des ressources et du nombre d'enfants composant le foyer (application du taux d'effort fixé par la CAF. Renseignements et estimation rapide auprès de Marie-Agnès Chevalier, responsable du service enfance au 01 60 35 04 69.

L'encadrement

• **Une directrice** (Marie-Agnès Chevalier également responsable du service petite enfance). • **Deux auxiliaires de puériculture** dont une suppléante de la directrice en cas d'absence. • **Un agent titulaire** d'un CAP petite enfance • **Un médecin référent** effectuant des vacations sur les deux structures : jardin d'enfants et maison des petits pieds.

Localisation

Place Mireille Morvan (Porte d'entrée du centre de loisirs). Les locaux utilisés sont aménagés en fonction des normes de sécurité et des besoins de chaque âge. Ils sont constitués : • d'une salle de jeux principale • d'un espace repas • d'une salle d'atelier • d'une salle de change • de deux dortoirs dont un sert aussi de coin poupees • d'une cour avec un bac à sable.

Garde à domicile

Les assistantes maternelles



L'assistante maternelle agréée accueille un ou plusieurs enfants âgés de 10 semaines à 6 ans à son domicile. Elle reçoit son agrément du Conseil général de Seine-et-Marne ainsi qu'une formation. Les plages horaires sont libres ainsi que les tarifs avec un cadre minimum : le tarif horaire ne doit pas être inférieur à 2,45 euros par heure et le plafond journalier permettant le bénéfice des aides à l'emploi et à la prise en charge des cotisations sociales prévue par la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) ne doit pas excéder 43,55 euros bruts.

Actuellement, à Collégien, 21 assistantes maternelles sont en activité ce qui correspond à 51 places.

Les familles employant une assistante maternelle agréée peuvent bénéficier d'aides :

- **de la CAF** : le complément libre choix de mode de garde (Cmg) qui prend en charge une partie de la rémunération (en fonction de l'âge de l'enfant et des ressources du foyer) et 100% des cotisations sociales.
- **du Conseil général de Seine-et-Marne** : le Bébébonus 77 fixe trois montants par trimestre attribués en fonction de la situation individuelle de chaque famille (revenus, nombre d'enfants à charge).

Les services du « Relais »

La commune a mis en place le Relais parents-assistantes maternelles en 1997, en accès gratuit, afin de créer une synergie entre les différents acteurs de ce mode de garde (parents, assistantes maternelles, CAF, PMI...). Marie-Agnès Chevalier, animatrice du relais, assure ce service par le biais de permanences, de renseignements par téléphone mais aussi d'ateliers.

En direction des assistantes maternelles

Grâce au relais, les assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles ont en garde, peuvent participer aux ateliers d'éveil ainsi qu'aux sorties organisées par le service petite enfance tout au long de l'année (spectacles à la Courée, sortie cinéma, ferme, aquarium, parc d'attraction... service gratuit). Elles peuvent également bénéficier de conseils juridiques (contrats, rémunération, convention collective, congés...). Le relais propose la médiation en cas de litige. **Le relais soutient les candidates à l'agrément qui peuvent trouver toute l'aide dont elles ont besoin pour effectuer leurs démarches.**

En direction des parents

Le relais est une ressource d'informations pour les parents : aide à la recherche d'assistante maternelle par la communication d'une liste, aide aux démarches (contrat de travail, convention collective, démarches d'embauche, URSSAF...). Le relais propose la médiation en cas de litige. Renseignements par téléphone ou sur rendez-vous auprès de Marie-Agnès Chevalier. Permanence téléphonique le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 et le jeudi de 13 h 30 à 16 h 30. Ou laisser un message sur le répondeur ainsi que vos coordonnées : 01 60 35 04 69.

21 juin 2009

À Collégien

*fête de la
musique*

Avec les ensembles de la Courée
Musiques actuelles

**Un petit
pique-nique ?**

Un parterre de tables vous attend pour
passer une journée en toute convivialité :
apportez votre pique-nique ou profitez
des prestations du Comité des fêtes !

**Un petit pas
de danse ?**

**chanson
percussions
harmonie
jazz**

**big band
orchestre junior...**

**A partir de 12 h 00
dans les jardins de la mairie
jusqu'à 22 h 30
Scène musicale ouverte toute la journée
Restauration toute la journée**

